

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DVD 168 Signature des conventions de partenariat complémentaires dans le cadre de l'événement « Bougez Malin ».

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DVD 158 en date des 9 et 10 juillet autorisant M. le Maire de Paris à signer des conventions de partenariat dans le cadre de l'évènement "Bougez Maliné ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat complémentaires pour l'organisation de l'événement "Bougez Malin" avec les partenaires suivants : Carrefour Bercy, Décathlon Paris La Madeleine, Emotion System, Disney Hachette Presse, La Poste (Délégation régionale du groupe en Ile de France), RATP et Scharly Designer Studio, et lui demande l'autorisation de les signer ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités des conventions de partenariat pour l'événement "Bougez Malin" avec les partenaires suivants : Carrefour Bercy, Décathlon Paris La Madeleine, Emotion System, Disney Hachette Presse, La Poste (Délégation régionale du groupe en Ile de France), RATP et Scharly Designer Studio.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les dites conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération.